



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 06/10/2017
Reçu en préfecture le 06/10/2017
Affiché le - 6 OCT. 2017
ID : 056-215601626-20171004-DB20171005-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du
Mercredi 4 octobre 2017

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Etaient présents : Ronan LOAS, Teaki DUPONT, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Serge LECUYER, Patrick GOUELLO, Bernard CLERGEON, Dominique QUINTIN, Philippe DONIES, Katherine GIANNI, Anne-Valerie RODRIGUES, Martine LIEDOT, Armelle GEGOUSSE, Pierre-Yves CAINJO, Isabelle LE RIBLAIR, Dominique DAUGES, Michel ROUALO, Dominique SAURAY, Daniel LE LORREC, Michel LE MESTRALLAN, Nolwenn DELALEE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Thierry LE FLOCH.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Claudie LE BIHAN à Dominique QUINTIN, Jean-Luc MADEC à Ronan LOAS, Christelle CAINJO à Isabelle LE RIBLAIR, Loïc TONNERRE à Michel ROUALO, Irène BELLEC à Michel LE MESTRALLAN, Yolande ALLANIC à Nolwenn DELALEE, Sylvain BRITEL à Daniel LE LORREC.

Secrétaire de séance : Teaki DUPONT

Présents : 26
Pouvoirs : 7

n°05

DIRECTION GENERALE

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Rapporteur : Pascaline ALNO

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif communal. Il est administré par un conseil d'administration présidé par le Maire.

Outre son Président, le Conseil d'administration comprend des membres du Conseil municipal élus par le scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Il comprend également des membres nommés par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 17 avril 2014 ;

Vu l'avis de la commission « Finances, ressources humaines » et « Jeunesse, sport, santé » du 26 septembre 2017 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal du 5 octobre 2017 ;

Considérant la démission de Pierre-Yves CAINJO, Conseiller municipal de la majorité, du Conseil d'administration du CCAS ;

Considérant la candidature de Teaki Dupont, 1^{ère} adjointe au maire ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **DESIGNE** Teaki Dupont pour intégrer le groupe de la majorité au sein du Conseil d'administration du CCAS

Délibération adoptée à la MAJORITE - 4 CONTRE (Loïc TONNERRE – Michel ROUALO – Dominique SAURAY – Dominique DAUGES) – 8 ABSTENTIONS (Michel LE MESTRALLAN – Daniel LE LORREC – Thierry LE FLOCH – Sylvain BRITEL – Irène BELLEC – Jean-Guillaume GOURLAIN – Nolwenn DELALEE – Yolande ALLANIC)


registre dûment signé.
pour extrait certifié conforme.
Armin LOAS,
Maire

Envoyé en préfecture le 06/10/2017

Reçu en préfecture le 06/10/2017

Affiché le

- 6 OCT. 2017

ID : 056-215601626-20171004-DB20171005-DE

Conseil Administration CCAS Ploemeur (membres élus)

	Conseil d'administration
Maire	Ronan LOAS
Majorité	Pascaline ALNO
Majorité	Hélène BOLEIS
Majorité	Philippe DONIES
Majorité	Patricia QUERO-RUEN
Majorité	Teaki DUPONT
Opposition	Jean-Guillaume GOURLAIN